

**aide et soins à domicile :
une nouvelle Fondation au service des Lausannois**

La Municipalité propose de créer la Fondation soins Lausanne (FSL) pour assurer l'aide et les soins à domicile sur le territoire lausannois. L'Association lausannoise pour les soins et le maintien à domicile (ALSMAD) offre aujourd'hui ces prestations. Un changement de statut juridique permettra aux autorités lausannoises de se mettre en conformité avec la nouvelle législation cantonale. Bénéficiant du soutien de nombreux membres, l'ALSMAD sera transformée en association de soutien à la nouvelle Fondation.

L'Association lausannoise pour les soins et le maintien à domicile (ALSMAD) assure, depuis 1992 et pour tous les Lausannois qui en ont besoin, les soins infirmiers et de base, une aide au ménage, des prestations d'ergothérapie, des veilles, des démarches sociales et un accompagnement psycho-social. Elle gère aussi la livraison des repas à domicile et le transport des personnes à mobilité réduite. Elle a mis en place, avec l'appui de la Ville, une prestation intergénérationnelle qui met en relation des bénéficiaires d'aide ou de soins à domicile avec des adolescents. L'ALSMAD gère enfin l'Espace prévention de Lausanne.

Dix CMS couvrent le territoire lausannois. A fin 2009, ils avaient 3830 clients. L'association emploie 771 collaborateurs, avec un budget de l'ordre de 42 millions de francs. Le canton et les communes contribuent à parts égales au fonctionnement des soins à domicile.

Au niveau cantonal, la volonté de mettre les communes au centre des décisions touchant aux soins à domicile a poussé les autorités vaudoises à adopter, en octobre 2009, la nouvelle loi vaudoise sur l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Mise en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, cette loi précise notamment que les communes doivent exercer le contrôle sur ce type de prestations.

A Lausanne, la situation particulière de l'ALSMAD, avec sa structure associative et un nombre important de membres (1097 membres individuels et 13 membres collectifs), rendait impossible une présence majoritaire de la commune en son sein. La meilleure solution était alors de créer une fondation, avec une majorité de membres du conseil désignés par la Municipalité.

Il importait cependant, aux yeux de la Municipalité, de ne pas bouleverser un fonctionnement qui a fait ses preuves. Sur proposition du Comité de l'ALSMAD, l'association va ainsi modifier ses statuts et se transformer en association de soutien à l'aide et aux soins à domicile, avec pour but de promouvoir la santé de manière générale et soutenir le travail de la FSL.

Le rapport-préavis n°2010/45 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

La direction de la sécurité sociale et de
l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00

Lausanne, le 29 septembre 2010